



# CHARTRE du Cluster Habitat Durable du Morbihan

Parce que

**“Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins du présent tout en préservant les besoins des générations futures et plus particulièrement les besoins essentiels des plus démunis à qui il convient d'accorder la plus grande priorité”.**

*(Rapport Brundtland pour les Nations Unies, 1987)*

Et parce que les 5 finalités du développement et de l'habitat durables sont :

- La lutte contre le changement climatique, pour la protection de l'atmosphère
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources naturelles
- L'épanouissement de tous les êtres humains
- La cohésion sociale entre les territoires et entre les générations
- Le développement suivant des modes de production et de consommation responsables

*(Définition du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable & de la Mer (MEEDDM))*

Je m'engage,

Moi et mes collaborateurs au sein de ma structure ou de mon entreprise,

- 1 - à me comporter dans mon travail, mon métier, mon activité conformément aux principes du développement durable et à ses 5 finalités ;
- 2 - à consacrer tous mes moyens à satisfaire aux engagements de la présente Charte du Cluster Habitat Durable du Morbihan et aux conditions d'éligibilité spécifiques à mon collège ;
- 3 - à mettre au profit du Cluster et de ses membres mes connaissances, expériences, retours d'expériences, positives ou négatives, liés au développement et à l'habitat durable en participant notamment à un nombre minimum d'actions et événements du Cluster ;
- 4 - à me former et à former régulièrement mes collaborateurs à la philosophie, aux principes et aux techniques de développement, de l'habitat et de la construction durables ;
- 5 - à équiper, dès que j'en aurai l'occasion, ma structure de locaux et équipements répondant aux critères de développement et de la construction durables ainsi qu'aux normes environnementales en vigueur ou futures ;
- 6 - à proposer à mes usagers, clients, mes interlocuteurs, systématiquement et a priori, une approche durable de mes services, de mon savoir-faire, de mes prestations et de mes solutions produits ;

tout en préservant mon savoir faire et la situation économique de ma structure.

Fait à Vannes, le vendredi 4 décembre 2009

Crédit Agricole du Morbihan  
Hubert Barbieret - directeur général

Conseil général du Morbihan  
Yves Le Goff - Vice président

Crédit Mutuel de Bretagne  
Yannick Cahou - directeur

Association des Maires  
et Présidents d'EPIC du Morbihan  
Jean Launey - Vice président & Maire de Regainv

Association départementale  
des offices HLM du Morbihan  
Michel Schwarz - trésorier

Chambre des Métiers  
et de l'Artisanat du Morbihan  
Marie-Christine Le-Ray - présidente

Chambre de Commerce  
et d'Industrie du Morbihan  
Denis Vaillant - président de la délégation de Plœmeur

Réseau Conférence  
Jean-Yves Le Doe - président

Fédération Morbihannaise  
du Bâtiment et des TP  
Thierry Maho - président

Confédération de l'Artisanat et des  
Petites Entreprises du Bâtiment  
Michel Oriand - vice président

Association nationale  
pour l'information des acheteurs  
Jean-Paul Verrier - directeur (Auréli)

Vannes Golfe Habitat  
Alain Trépo - directeur

Crédit Agricole du Habitat  
Yves Bleauvert - président

Conseil National de l'Ordre  
des Architectes  
Olivier Beluennec - président

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme  
et d'Environnement du Morbihan  
Yves Bonius - vice président

Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Énergie Bretagne  
Pierrot Mauduit